



## MAIRIE DE LAUZERTE

### Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 20 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, François LE MOING.

Etaient présents : Claire BASSO-GUICHARD, Sylvain BAIDA (arrivée à 18h46), Nicole BOURCIER (arrivée à 18h48), Frédéric BERTHAUX, Jean-Claude CAM, Dominique DENIS, Hugues GERVAIS, Marie GAUCHER, Isabelle LARONDE (arrivée à 18h43), François LEMOING, Carole NEGRE, Jean-Franck PIERASCO, Fernand ZULIAN.

Absents/Excusés : Kevin BADOUC, Marie-Laure MAZILLE

Secrétaire : Jean-Franck PIERASCO

Le compte rendu du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité en y précisant dans les questions diverses, question n°5.

« Q5 M. ZULIAN informe l'assemblée que Pauline REY, infirmière libérale, recherche 1 local avant d'intégrer *éventuellement* la future Maison de Santé. »

F. Zulian propose par ailleurs de préciser dans l'en-tête le lieu habituel des séances du Conseil Municipal.

M. le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations consenties :

- Signature des devis avec l'entreprise LAFAYE pour les travaux sur l'église de Carcès (dallage et restauration du porche d'entrée),
- Signature d'un devis avec l'entreprise RIGNAC pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'Espace Point de Vue (EPV) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique,
- Signature de devis concernant l'ameublement de deux appartements, immeuble le Relais (Place du Faubourg d'Auriac), en vue de l'arrivée de prochains locataires,
- Signature d'un devis pour des travaux d'études, réalisés par l'entreprise SOGEXFO dans le cadre du programme des aménagements de voirie.

## 1. Signature d'une convention avec la SAFER

---

Arrivée d'Isabelle LARONDE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention signée avec la SAFER pour les parcelles G1203, 1205, 1207, 529 et 536 situées au lieu-dit Lolmet Nord, arrive à échéance. La commune peut renouveler celle-ci pour une durée de 6 ans, il reste néanmoins possible de résilier le contrat chaque année sous conditions, avec effet après la levée des récoltes de campagne en cours au plus tard le 15 novembre courant.

M. le Maire propose de maintenir la redevance annuelle à 740 euros soit 100 euros l'hectare et de signer la convention de mise à disposition avec la SAFER.

Adopté à l'unanimité

## 2. Signature d'une convention avec l'association Campagnes Vivantes

---

M. le Maire donne la parole à Dominique DENIS.

Mme DENIS informe le Conseil Municipal avoir reçu avec quelques élus la technicienne de l'association Campagnes Vivantes le 26 août 2021, ce afin d'étudier la possibilité d'implanter une haie champêtre en bordure de parcelles au lieu-dit Lolmet.

L'association a réalisé le chiffrage de programme qui s'élèverait à 973 euros HT pour un linéaire de 350 m. Ce montant comprend la fourniture de jeunes plants d'essences locales (mélange d'arbustes et d'arbres), du paillage pour la mise en place et la mission d'appui pour l'accompagnement à la plantation. La commune, pour sa part, réalisera le travail du sol, la pose du film paillage ainsi que la plantation.

D. Denis propose de faire part de ce projet auprès de la directrice de l'école primaire afin que les élèves puissent y être associés autour d'une animation conduite avec l'association Campagnes Vivantes. D. Denis précise que l'adhésion a été souscrite auprès de l'association Campagnes Vivantes et que le fermier travaillant actuellement ces terres a donné son accord de principe.

M. le Maire propose de l'autoriser à signer la convention et le devis avec « Plantem 2021-2022 ».

Adopté à l'unanimité

## 3. Avenant à la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage du CDG 82

---

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée.

La commune a adhéré au service d'archivage du Centre de Gestion en novembre 2017, la majorité du travail a été réalisé mais à la suite de la réorganisation des services, il reste un grand nombre de nouveaux documents à traiter. Il conviendrait donc de signer un avenant correspondant à 4 jours de travail supplémentaire pour terminer ce travail d'archivage, pour un montant de 840 euros.

M. le Maire propose de l'autoriser à signer cet avenant avec le CDG.

Adopté à l'unanimité

## 4. Don restauration Église de Carcès

---

Monsieur le Maire rappelle que les travaux engagés en 2021 pour la restauration de l'Église de Carcès (dallage et porche d'entrée) viendraient compléter la restauration des murs intérieurs réalisée en 2020.

L'Association de Sauvegarde et d'Animation du Patrimoine du Pays de Lauzerte (ASAPPL) a validé lors de sa dernière assemblée générale du 27/02/2021 sa troisième participation à cette restauration de l'église par un don à la commune d'un montant de 10 000 euros.

Les devis étant signés, M. le Maire propose d'accepter ce don de l'association ASAPPL.

Adopté à l'unanimité

## 5. Admission en non -valeur

---

Arrivée de Sylvain BAÏADA

M. le Maire donne la parole à F. ZULIAN pour présenter cette délibération.

F. ZULIAN rappelle que ces demandes d'admissions en non-valeur émanent de la Direction des Finances Publiques pour des arriérés d'impayés de plus de trois ans malgré des titres produits et après relances et recours par le Trésor Public. Ces créances irrécouvrables s'élèvent à 3294.94 euros et seront déduites de la provision 2021.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Adopté à l'unanimité

## 6. Décision modificative N°2 – Révision des crédits

---

Arrivée de Nicole BOURCIER

M. le Maire donne la parole à F. ZULIAN.

M. ZULIAN explique que la décision modificative est un jeu d'écriture qui consiste à l'intérieur d'un même chapitre à équilibrer les recettes et les dépenses. Pour faire suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 19/10/2021, M. ZULIAN présente la Décision modificative n°2 – Révision des crédits :

Fonctionnement :

- dépenses : 17 800 euros

- recettes : 17 800 euros

Investissement :

- dépenses : 52 217 euros

- recettes : 52 217 euros

Soit un total de 70 017 euros qui s'équilibre en dépenses et recettes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

## 7. Décision modificative N°3 – Virement de crédits

---

M. le Maire donne la parole F. ZULIAN.

Pour faire suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 19/10/2021, M. ZULIAN présente la Décision modificative n°3 – Virements de crédit :

Investissement :

- dépenses : 37 801 euros

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Adopté à l'unanimité

## Questions diverses

---

### Q1 Agenda

21/10 Conseil d'administration du Collège + Conseil d'école

22/10 RDV avec M. le Sous-Préfet : Divers Projets

02/11 RDV M. WEILL (CAI – Gymnase / Programme de Voirie)

14/11 Cérémonie du 11 Novembre

**Q2** D. DENIS informe qu'à la suite de sa visite du 30/09/21, la paysagiste du CAUE 82 (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) viendra le 28 octobre 2021 présenter aux membres du Conseil Municipal son rapport et les projets d'aménagement et plantations sur les différents secteurs visités.

**Q3** M. CAM remet à M. Le Maire le diplôme du renouvellement du label Plus Beaux Villages de France. Il fait part de sa participation (avec F. ZULIAN) à l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France qui s'est tenue en Alsace et confirme donc le maintien de Lauzerte parmi les 164 villages sélectionnés. Cordes-sur-Ciel et Tournon d'Agenais sont promus, Rocamadour est en bonne voie. Il rappelle les engagements de Lauzerte à faire les efforts nécessaires pour lever les réserves.

**Q4** Mme BOURCIER signale les plaintes des marcheurs au sujet de l'accueil dans les restaurants lauzertins : Restaurants fermés, pas d'accueil après 20h30, manque de coordination entre les restaurateurs concernant leurs jours de fermeture.

**Q5** M. BERTHAUX demande s'il serait possible de réfléchir à un « embellissement » provisoire de l'ancien Garage Jardel (future maison des associations) sachant que les travaux ne devraient pas commencer dans l'immédiat.

> Monsieur le Maire explique que le projet suit son cours, le cahier des charges pour l'appel d'offre de l'architecte, rédigé avec le CAUE, devrait être terminé mi-novembre. Il permettra de lancer un appel à projet sur ce lieu afin de retenir l'architecte, futur maître d'œuvre qui conduira sa réalisation. En attendant il est possible d'envisager un "décor" temporaire. Plusieurs hypothèses ont déjà été évoquées pour masquer la façade (bâche, panneaux, peintures, ...), une réflexion sera menée rapidement sur le sujet.

**Q6** M. CAM informe le conseil qu'une ligne régulière de transport autocar CAHORS / LAUZERTE devrait être mise en place par la Région courant 2022, elle devrait être en fonction pour l'été prochain. Existante de Cahors jusqu'à Montcuq, elle devrait se prolonger jusqu'à Lauzerte à raison de 3 navettes par jour.

**Q7** Monsieur le Maire signale qu'il est important de tout faire pour garder l'identification "Halte sur les chemins de St Jacques" car d'autres communes souhaitent le devenir, au détriment de Lauzerte.

**Q8** M. CAM signale que l'association Lauzert'in, association des commerçants de Lauzerte, sera présente lors du marché hebdomadaire du samedi 11 décembre sur la Place des Cornières de 8h à 13h et animera ce marché sur le thème de Noël avec la participation de l'école de musique et autres associations.

> Monsieur le Maire informe avoir reçu une élue de Miramont de Quercy, soucieuse de la date choisie par Lauzerte, en effet, un marché de Noël est organisé dans sa commune sur le même week-end des 11 et 12 décembre. M. le Maire lui a indiqué que cette date avait été retenue par l'association des commerçants de Lauzerte simultanément avec le marché habituel hebdomadaire du samedi matin, qu'aucune concurrence n'était ciblée.

M. le Maire lui a proposé de mettre à disposition les canaux de communication de la commune pour en faire la publicité. Le service animation accompagnera donc la communication de cette manifestation.

**Q9** M. CAM souhaite connaître la destination de l'ancien local de l'Office de Tourisme suite à leur déménagement.

> M. BERTHAUX souhaite s'exprimer sur le devenir de ce lieu, précisant qu'il conviendrait de ne pas le céder via une vente, la commune devant garder la maîtrise de ses biens immobiliers, surtout sur la Place des Cornières, haut lieu touristique de notre bastide. Il serait sage de bien analyser chaque projet en particulier sur ce local. Une discussion s'engage sur le sujet.

> M. Le Maire signale qu'il y a un projet de boutique de souvenirs via une location. Néanmoins l'aspect de copropriété avec le logement mitoyen pourrait rendre compliqué l'entretien de cet ensemble. M le Maire donne également son avis sur une évolution de ces biens immobiliers communaux parfois vétustes et coûteux au détriment de bâtiments plus récents ou neufs.

La séance est levée à 19h50.